



Véronique Brochu &lt;direction@cobaric.qc.ca&gt;

---

## dépôt OCMHH COBARIC

---

direction@cobaric.qc.ca &lt;direction@cobaric.qc.ca&gt;

30 juin 2022 à 14 h 28

À : Suivi Conventions &lt;suivi.conventions@environnement.gouv.qc.ca&gt;

Cc : pde@cobaric.qc.ca, president@cobaric.qc.ca

Cci : 5671412@bcc.hubspot.com

Bonjour M. Gosselin,

Tel que convenu, vous trouverez ci-joint le fichier excel de mise à jour de nos objectifs de conservation des milieux humides et hydriques à intégrer à notre PDE 2024.

Puisque la majorité de nos orientations et objectifs actuels seront révisés (abandonnés ou fusionnés) dans le cadre des consultations sur nos 5 problématiques prioritaires dans les deux prochaines années, vous constaterez trois points d'intérêts dans le document :

1. Il se peut que l'orientation actuelle associée ne coïncide pas exactement avec l'OCMHH proposé.
2. Que les actions associées à nos OCMHH ne suivent pas l'ordre numérogique associé aux orientations actuelles.
3. Qu'une action se retrouve dans plusieurs objectifs d'OCMHH. Par exemple des actions de restauration de bandes riveraines peuvent se retrouver à la fois dans un objectif de restauration de milieux lacustres comme de milieu hydrique riverain, bien que nous travaillions sur 2 problématiques différentes.

Nous souhaitons vous mentionner que dans le gabarit actuel fournit par votre ministère, le type d'acteurs associé à l'action proposée ne permet d'associer qu'un seul type d'acteur à une action de l'OCMHH. Or, nous avons parfois des dizaines de réalisations par actions et donc des dizaines d'acteurs différents. Il a donc parfois été difficile de n'associer qu'un seul type d'acteurs aux actions de nos OCMHH. Nous avons donc fait au mieux de nos connaissances.

Également dans le gabarit, le type d'action « planification et réglementation » tel qu'existant dans AGIRE, l'application de gestion intégrée des ressources en eau, n'existe pas. Pourtant lors de précédentes discussions avec le MELCC, toutes les actions autour des PRMHH et de la conservation des milieux humides devaient apparaître dans cette catégorie. Nous aurions donc apprécié pouvoir intégrer les actions inscrites aux PRMHH de nos acteurs dans cette catégorie. Pour pallier à cette absence, nous avons associé ce type d'action à « réglementation ».

N'hésitez-pas à me revenir pour tout point d'information supplémentaire en lien avec ce document.

Cordialement,



**Véronique Brochu**

Directrice générale

T. 418 389-0476, poste 1

Site web • Courriel • Facebook

---

**2 pièces jointes**



**image001.png**  
16K

 **OCMHH\_COBARIC\_20220630\_VF.xlsx**  
33K